

## CENTRE MUNICIPAL

# accueil en langue des signes



JEROME GRELET

La loi pour l'Égalité des droits et des chances du 11 février 2005 impose à ce que soit « assuré l'accès de l'enfant, l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. » C'est dans ce cadre que la ville d'Orléans s'est engagée dans une politique de sensibilisation de son personnel à la langue des signes, agents d'accueil en premier lieu mais pas seulement. Une cinquantaine d'entre-eux ont suivi une formation entre mai et novembre 2008, puis de nouveau, 63 agents, entre janvier et juin 2009, avec Fany Trefoux, créatrice et animatrice de FT Formation.

Le programme s'articule autour de la découverte de l'alphabet et de l'apprentissage du vocabulaire et de la grammaire. « À l'issue de la formation, on peut faire des phrases simples pour répondre à des demandes d'ordre administratif », souligne Laurence Gonko-Richert, du service municipal Santé et Handicap. Pour Brigitte Ricard, conseillère municipale déléguée au Handicap, cette sensibilisation est indispensable et normale : « Elle répond à la notion première de service public, c'est-à-dire, l'accès à tous les publics. Ce n'est pas le tout d'accéder à la mairie, encore faut-il pouvoir y trouver les renseignements dont on a besoin ! Et sur la question du handicap, nous sommes tous égaux, car nul sait ce que la vie lui réserve. »

Les personnels formés bénéficient, une fois par mois, d'un programme de suivi, avec remise à niveau et apprentissage de nouveaux mots. À noter, certains agents approfondissent leurs connaissances avec des cours du soir.

Infos auprès du service Santé et Handicap, 69 rue Bannier, au 02 38 79 28 24